

Mobilités et précarité dans le périmètre de Bourges



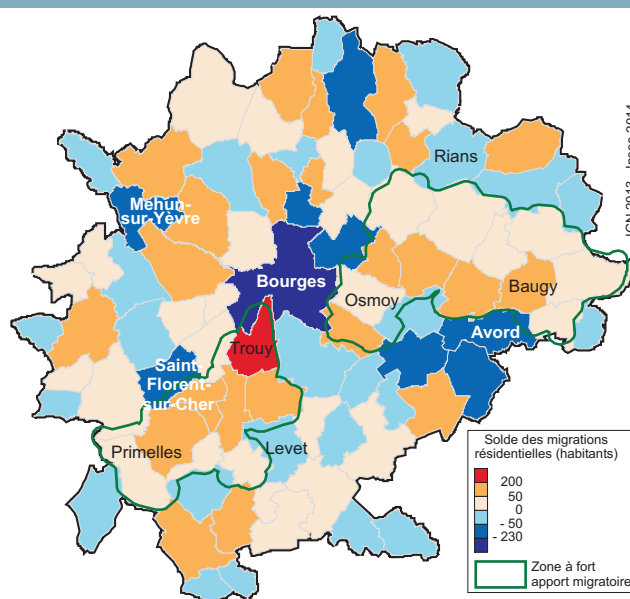
L'aire urbaine et le SCoT de Bourges se sont agrandis depuis une vingtaine d'années. La ville-centre, Bourges, perd des habitants comme de nombreuses villes comparables, au profit à la fois d'autres territoires et d'autres communes de la zone. Si les communes bénéficiant des apports migratoires les plus importants ne sont pas toujours les mieux équipées, elles comptent une faible part de population précaire. Certaines personnes, en s'éloignant des pôles d'emploi ou des commerces et services afin d'accéder à la propriété, pourraient subir une précarisation avec la hausse des coûts de l'énergie.

Avec 87 communes et près de 158 000 habitants en 2010, le territoire d'étude, composé des communes de l'aire urbaine et de celles du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Bourges, abrite une population de taille analogue à celle des aires urbaines de Blois et Chartres, et moindre que celles d'Orléans et Tours. Comme dans de nombreuses agglomérations, l'aire urbaine berruyère s'est nettement étendue lors de la dernière décennie et la ville-centre, qui représente 42 % de la population de la zone, perd des habitants au profit de sa périphérie, parfois lointaine. Ce phénomène pose la question de la difficulté de ces migrants pour accéder à leur lieu de travail, aux commerces et aux services. L'agglomération de Bourges a engagé une réflexion sur ce sujet pour la période 2012-2025 à travers le Projet d'agglomération. Cette analyse s'étend au-delà des limites de l'agglomération, notamment avec l'approbation récente du plan de déplacements urbains (PDU) et du SCoT.

➤ Une moindre attractivité

La population résidente de la zone d'étude est relativement âgée et précaire, au regard du territoire de comparaison, composé de huit aires urbaines ayant des caractéristiques similaires en termes notamment de

Des mobilités contrastées



Note de lecture : la commune de Trouy a gagné près de 500 habitants entre 2003 et 2008 suite aux migrations résidentielles avec l'ensemble des communes françaises. Celle de Bourges en a perdu plus de 5 500.

Source : Insee, Recensement de la population 2008 (RP)

Des difficultés sur le territoire

Indicateurs	Territoire d'étude	Zones de comparaison
Densité de la population (habitant/km ²)	83	113
Évolution annuelle moyenne 1999-2010	- 0,08	0,51
due au solde naturel de la population	0,18	0,47
due au solde migratoire de la population	- 0,26	0,04
Indice de jeunesse (25-65 ans)	1,55	1,89
Part des maisons individuelles	70,3	63,9
Part des logements construits avant 1949	31,3	26,4
Part des logements construits après 1990	12,3	18,1
Part de la population à bas revenus	18,5	16,7
Part touchant le RSA socle non majoré	6,0	4,1
Temps d'accès à un panier de 29 équipements (minute)	4,7	4,4
Distance (km) domicile-travail dans autre commune	11,6	9,3

Sources : Insee, RP ; Caisse d'allocation familiale (Caf) ; DGFIP ; Odomatrix

population et d'emploi. La part de la population à bas revenus y est supérieure de 2 points. De même, les allocataires du RSA et les familles monoparentales, les plus en difficulté financièrement, y sont davantage présentes. Par ailleurs, le parc de logements y est plus ancien et constitué principalement de maisons individuelles.

Contrairement au territoire de comparaison, le périmètre étudié perd des habitants. Cet écart s'explique à la fois par un faible excédent naturel, dû à une population plus âgée, et par un manque d'attractivité. En effet, le solde migratoire est négatif sur la zone d'étude alors qu'il est quasi nul sur la moyenne des zones de comparaison. En cinq ans, 17 600 personnes sont venues s'installer sur la zone d'étude. Dans le même temps, 21 400 habitants ont quitté une commune de ce territoire pour une autre commune de France. La zone d'étude a donc perdu plus de 3 800 individus. Le déficit est toutefois moins marqué qu'il ne l'a été sur la période 1990-1999.

Les jeunes davantage mobiles

Comme ailleurs, la mobilité décroît avec l'âge. Ainsi, les plus de 65 ans sont les moins mobiles, représentant un habitant sur cinq mais seulement 5 % des migrations résidentielles. À l'opposé, les personnes âgées de 20 à 39 ans sont nettement plus mobiles : elles constituent la moitié des entrées et sorties de la zone d'étude entre 2003 et 2008 mais seulement un quart de la population. Ceci est encore plus marqué pour les jeunes de 20 à 24 ans : 16 % des mouvements migratoires pour 7 % de la population de la zone d'étude.

Le déficit migratoire le plus élevé concerne ainsi les 18-24 ans, avec un solde négatif dépassant 1 300 personnes. La majorité de ces jeunes quittent le territoire pour poursuivre des études supérieures. Les villes universitaires de Tours mais aussi, dans une moindre mesure, d'Orléans, Paris, Lyon et Clermont-Ferrand sont leurs destinations privilégiées.

D'importants départs de Bourges

La population de la commune de Bourges diminue, en lien avec un solde naturel très faible et surtout un fort déficit migratoire. Sur la période 2003-2008, la ville perd plus de 5 500 habitants. Un peu plus de la moitié résulte des

migrations résidentielles avec l'extérieur de la zone, l'autre partie provenant des échanges avec les autres communes du territoire d'étude.

Avec la périurbanisation croissante, les migrations résidentielles sont en effet nombreuses à l'intérieur de la zone. Entre 2003 et 2008, près de 14 400 personnes sont concernées. Cette redistribution suit le schéma classique du dépeuplement de la ville-centre au profit des communes périphériques plus ou moins lointaines. Ce phénomène est accentué à Bourges, avec un déficit migratoire plus important que pour les villes-centre des aires urbaines de comparaison (- 0,9 % contre - 0,6 %). Ainsi, Bourges perd des habitants au profit de la plupart des autres communes de la zone d'étude. Toutefois, deux zones plus attractives se distinguent : l'une à l'est, d'Osmoy à Baugy et l'autre au sud-ouest, de Trouy à Primelles.

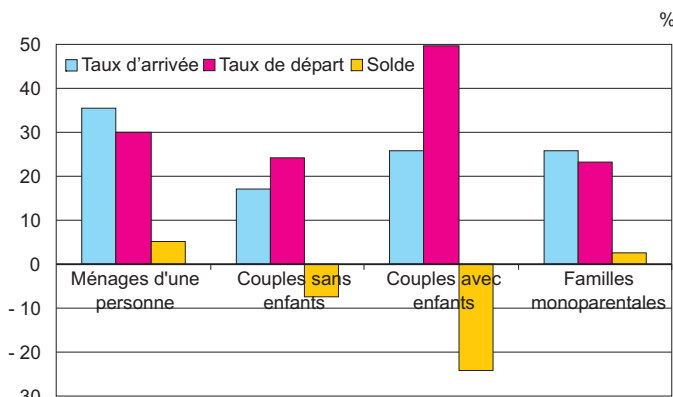
Les soldes migratoires sont négatifs pour tous les âges à l'exception des 20-24 ans. Le solde positif s'explique par une majorité d'arrivants dans cette tranche d'âge. Ces jeunes viennent essentiellement d'autres régions et pour à peine un quart du reste de la zone d'étude. Ce sont pour moitié des étudiants venus suivre un cursus d'études supérieures, la ville offrant un large éventail de formations. Pour l'autre moitié il s'agit d'actifs, majoritairement employés.

Des migrations pour accéder à la propriété

Une des principales motivations des périurbains est l'accès à la propriété, en particulier pour les familles. Ainsi, la composition familiale influe sur la mobilité. De nombreux ménages avec enfants partent s'installer en périphérie, accentuant ainsi la périurbanisation. Entre 2003 et 2008 près de 2 700 ménages ont quitté Bourges pour une autre commune de la zone d'étude. Plus de six de ces ménages sur dix sont devenus propriétaires, dont une grande partie de maisons récentes ou neuves. À l'inverse, ceux venant de régions ou de départements plus lointains sont très rarement propriétaires.

La catégorie socioprofessionnelle influe également sur la mobilité résidentielle. Ainsi, les cadres, ayant les moyens financiers de devenir propriétaires, sont proportionnellement presque deux fois plus mobiles que les ouvriers non qualifiés.

Les couples avec enfants quittent Bourges pour sa périphérie



Note de lecture : entre 2003 et 2008, les ménages d'une personne arrivés à Bourges représentent 35 % des ménages stables de cette catégorie. Les ménages partis représentent eux 30 %, pour un solde de 5 %.

Source : Insee, RP 2008

Une vision prospective du territoire : des outils de planification aussi au service de la solidarité

Le SCoT de l'agglomération berruyère, adopté en 2013 après quatre années d'études et d'échanges intenses entre les acteurs, s'est donné comme objectifs, à l'horizon 2030, de créer 3 300 emplois, construire 14 300 logements et accueillir 5 500 habitants supplémentaires, en prenant en compte l'hétérogénéité de son territoire. Le caractère multipolaire de celui-ci (en termes d'emplois et de pôles de services), que le SCoT s'attache à préserver et à mettre en valeur, fait que la vulnérabilité énergétique et la précarité ne sont pas réparties de manière uniforme sur le territoire, et que le choix de la proximité pour mettre en œuvre la solidarité s'avère pertinent : la solidarité entre territoires riches et pauvres, affirmée dans les politiques publiques et les documents de planification, et la solidarité envers les habitants précarisés (aides, accompagnement...) doivent faire une large part, dans leurs applications concrètes, à l'inventivité du local, aussi bien dans les nécessaires freins à actionner pour limiter l'étalement urbain (politique foncière, densités...), mais aussi dans le traitement de ses conséquences aujourd'hui constatées (mobilité des individus et des services, équipements...).

Communauté d'agglomération de Bourges plus

L'habitat est spécialisé entre la ville-centre et le reste de la zone étudiée : les appartements à Bourges et les maisons individuelles ailleurs. En effet, Bourges, qui regroupe un peu moins de la moitié des logements de la zone d'étude, rassemble 84 % des appartements et 68 % des logements sociaux. Dans les autres communes, neuf logements sur dix sont des maisons. Cette spécialisation de l'habitat est un peu moins marquée dans les aires urbaines de comparaison.

↳ Un éloignement de l'emploi et des commodités

Les communes accueillant le plus d'arrivants ne sont pas les mieux équipées. Les habitants venus s'installer sur ces territoires devront donc se déplacer davantage pour faire leurs courses et/ou utiliser certains services du quotidien. Sur les vingt communes des deux zones à forte croissance, seules Baugy, Sainte-Solange, Trouy et Lunery sont des pôles de proximité disposant d'un minimum de commerces et commodités.

D'autres déplacements sont nécessaires pour se rendre sur le lieu de travail. La périurbanisation a pour effet d'éloigner les populations des pôles d'emploi, allongeant

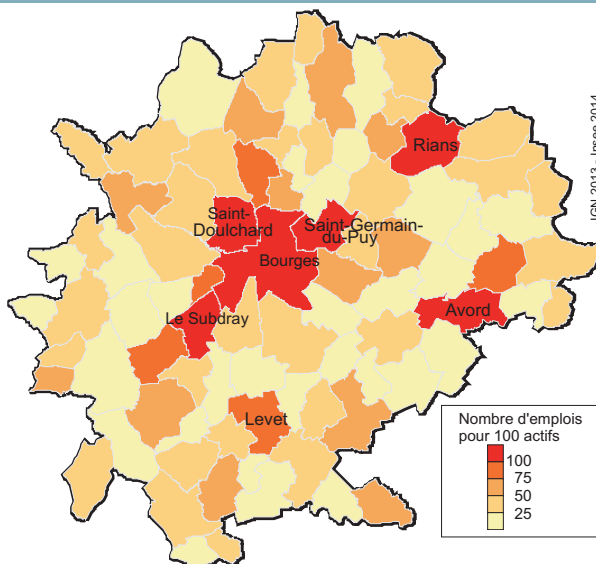
les distances domicile-travail. C'est le cas de la zone d'étude où la distance moyenne parcourue par un actif est ainsi passée de 12,5 km en 1999 à près de 16 km dix ans plus tard. Cette question est d'autant plus sensible que ces actifs parcourent des distances plus longues pour se rendre à leur travail que ceux des aires urbaines de comparaison. La voiture est le mode principal de déplacement (80 %) et parfois le mode quasi exclusif pour certaines communes périphériques.

Néanmoins, la zone d'étude dispose d'atouts. Outre la présence du pôle principal de Bourges, plusieurs pôles secondaires d'emploi sont répartis sur le territoire (Avord, Rians, Levet). Ainsi, l'emploi est moins concentré sur la ville-centre et les personnes travaillant dans leur commune de résidence sont plus nombreuses dans la zone d'étude que dans les aires urbaines comparables (42 contre 37 %).

↳ Un risque accru de vulnérabilité énergétique

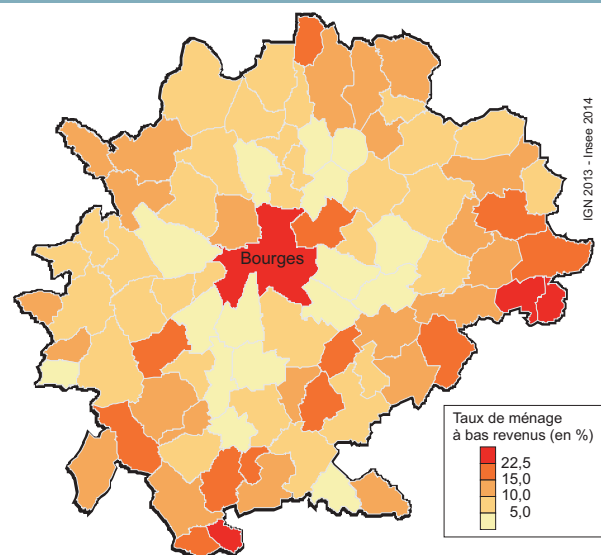
Ces déplacements individuels et/ou collectifs pour accéder à l'emploi et aux commerces et services ont un coût. En s'éloignant des villes-centre pour devenir propriétaires et avoir un mode de vie différent, de nombreux ménages

Des emplois répartis sur la zone d'étude



Source : Insee, RP 2010

Une population précaire concentrée à Bourges et dans sa périphérie lointaine



Source : Caf

accroissent leur dépendance à la voiture et peuvent voir leur facture énergétique augmenter. Dans un contexte de hausse des prix du carburant, une partie d'entre eux risque de se retrouver en situation de précarité énergétique, a fortiori s'ils ont acquis un logement ancien non rénové, donc énergivore.

Compte tenu des niveaux de revenus des ménages et de leurs dépenses énergétiques liées aux déplacements et au chauffage des logements, trois profils de communes se distinguent sur la zone d'étude.

Bourges, et à un niveau moindre des communes telles que Saint-Florent-sur-Cher, Mehun-sur-Yèvre, Avord ou Rians, concentrent des ménages modestes mais aux faibles dépenses énergétiques, dans la mesure où ces territoires disposent d'emplois et de services conséquents à offrir à leurs habitants. La précarité y est plutôt monétaire et les familles touchées résident notamment dans les quartiers de la politique de la ville (Bourges Nord, un des plus grands de la région).

Le second profil rassemble les communes de la première couronne de Bourges, qui présentent peu de facteurs de

précarité énergétique. Les ménages modestes y sont peu nombreux et les dépenses énergétiques faibles. Ainsi, sur les dernières années, la plupart des communes les plus attractives, situées entre les pôles d'emploi de Rians et Avord d'un côté, de Levet et Bourges de l'autre, ne montrent pas de signe particulier de précarité.

Le troisième groupe est constitué des autres communes de la zone d'étude, plus éloignées de Bourges, qui cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité énergétique : éloignement des emplois et des services, habitat énergivore, niveaux de revenus faibles.

Ces éléments pourraient alimenter les réflexions locales en cours, dans le cadre du schéma de cohérence territoriale et des plans de déplacement.

Les migrations résidentielles pourraient, selon l'évolution des coûts de l'énergie, entraîner de nombreux cas de précarité énergétique. Par contre, aucun phénomène supplémentaire de ségrégation n'intervient au sein des communes d'accueil : les profils familiaux et socioprofessionnels des migrants sont proches de ceux des zones d'accueil. ♦

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Indice de jeunesse : rapport entre la population de moins de 25 ans et celle de 65 ans et plus.

Taux d'arrivée : nombre de personnes (ou ménages) arrivées sur un territoire au cours d'une période (ici 2003-2008) rapporté à la population stable sur cette période.

Taux de départ : nombre de personnes (ou ménages) quittant un territoire au cours d'une période (ici 2003-2008) rapporté à la population stable sur cette période.

Population à bas revenus : ménages percevant moins de 60 % du revenu médian par unité de consommation, c'est-à-dire moins de 982 euros en 2011.

Méthodologie

Le territoire de comparaison, basé notamment sur des critères de population et d'emploi, est composé des aires urbaines de Blois, Chartres, Châteauroux, Beauvais, Colmar, La Roche-sur-Yon, Laval et Nevers.

Dans cette étude, les migrations résidentielles sont analysées avec les données du recensement de la population 2008 et notamment celles issues de la question « dans quelle commune résidiez-vous cinq ans auparavant ? ». Sont donc étudiés les ménages qui ont changé de commune entre 2003 et 2008. Dans le cas (assez rare) où un ménage change de commune en 2004 par exemple et réintègre sa commune de 2003 avant 2008, il ne sera pas comptabilisé comme migrant résidentiel.

Les durées ou distances de trajet (domicile-travail, panier d'équipement) sont calculées pour des trajets en voiture en heures creuses à partir du distancier intercommunal Odomatrix développé par l'Inra (UMR 1041 CESAER).

Directeur de la publication

Dominique Perrin

Coordination des études

Corinne Chevalier

Équipe de projet

Annie Clerzau
Benjamin Méreau

Rédaction en chef

Philippe Calatayud
Jacqueline Duvey-Pilate

Maquettiste / Webmestre

Hélène Fernandes Ferreira

Relations médias

Pascale Haye-Delise
Hortense Robert

Pour en savoir plus

« Les territoires à forte vulnérabilité énergétique ont les croissances de population les plus marquées », *Insee Centre Info* n° 185, février 2013.

« Extension des aires urbaines en région Centre et nouveaux espaces périurbains », *Insee Centre Info* n° 157, décembre 2009.

« Précarité en milieu rural picard : plus on s'éloigne des centres urbains plus les habitants sont fragilisés » *Insee Picardie Analyses*, n° 79, mai 2013.

« Communautés d'agglomération de Belfort et Montbéliard ; les disparités sociales, un enjeu pour l'aménagement des territoires » *Insee Franche-Comté, l'essentiel* n° 136 décembre 2011.

Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

www.insee.fr/centre